

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice : 13

Présents : 10

Votants : 10

L'an deux mil treize

Le 27 mars à 17 heures 00

Le Conseil Municipal de la commune de JAULDES

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

A la Mairie, sous la présidence de M. SAVIN Eric, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 21 mars 2013

PRESENTS : MMES COUTEAU - MOUNIER**MM. SAVIN - ALLEGRE - BARRAL - BOISSIER****DESCOMBES - BOIVENT - MERCIER - SUTRE - TEILLET****ABSENTS : MME BOUDOIRE - MM. CALVET - REMAUD**

M. Sébastien BOIVENT a été nommé secrétaire.

2013-03-05 D**Objet : Affectation du résultat de l'exploitation de l'exercice 2012**

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2012,
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2012,
Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	Résultat CA 2011	Virement à la section d'investissement CA 2012	Résultat de l'exercice 2012	Reste à réaliser 2012 - dépenses - recettes	Soldes et restes à réaliser	Chiffres à prendre en compte pour l'affectation de résultat
Investissement	- 952,60 €		33 871,55 €	120 333,14 €	- 120 333,14 €	- 87 414,19 €
Fonctionnement	79 929,72 €	6 492,49 €	56 729,52 €			130 166,75 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement) et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

Excédent global cumulé au 31/12/2012	130 166,75 €
Affectation Obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/ 1068)	87 414,19 €
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	- €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	42 752,56 €
Total affecté au c/ 1068 :	87 414,19 €
Excédent/déficit global cumulé au 31/12/2012 Excédent/Déficit à reporter (ligne 002)	

Fait à Jauldes, le 04 avril 2013

Le Maire

Eric SAVIN

